

Lettres de Maillart-Dumesle à Poivre

Les 1^{er}, 2 et 18 juillet 1775

Documents des Archives départementales d'Eure et Loir. Fonds Grandet-Bailly, cote : 15J33.

Les lettres sont des brouillons, on ne peut être certain que ce soit la version définitive.

Le 1^{er} juillet 1775 - Maillart enrage contre Poivre, tout y passe, il conteste le rendement des épices annoncé par Poivre. Le 2 juillet, même tonalité, et le 18 juillet, Maillart rabâche les mêmes reproches.

Doit être N°5.

Au Port-Louis Isle de France. Le 1^{er} juillet 1775

Vous avez, Monsieur, regardé comme l'objet le plus essentiel de votre administration dans cette colonie, les plants d'épicerie que vous y avez fait introduire, et c'est une conséquence nécessaire de ce que vous avez dit et écrit tant de fois, que vous n'aviez été envoyé ici que pour cela.

L'objet de ma mission n'était pas si borné, il consistait à arranger toutes les affaires du Roi, de la Compagnie de Indes et de la colonie, sans pour cela abandonner les plants d'épicerie puisqu'ils avaient été introduits. D'après cette différence d'objet dans nos missions respectives, il y en a nécessairement une très grande dans nos administrations.

J'ai tâché comme vous de remplir d'abord mon objet principal et j'ai trouvé le temps nécessaire pour donner et faire donner les soins convenables aux plants d'épiceries, vous le savez à n'en plus douter aujourd'hui.

Comme à force d'avoir travaillé à débrouiller les anciennes affaires en ayant soin de tenir les courantes à jour, je suis parvenu à me donner quelques instants de loisir, je ne crois pas pouvoir les employer mieux qu'à traiter avec vous quelques détails relatifs aux épiceries et à tout ce que vous en avez dit.

Après m'avoir presque uniquement parlé d'épiceries depuis mon arrivée le 21 août 1772, vous avez fini à l'instant de votre départ par me remettre, le 18 octobre suivant, un mémoire signé de vous pour me remettre sous les yeux tout ce que vous m'aviez tant dit et répété, et dans ce mémoire, entre autres choses, vous dites qu'un pied de girofle donne par année 2400 livres pesant de girofle. Il fallut par honnêteté me taire comme si j'y croyais. Vous vous regardez un savant botaniste, je ne croyais pas l'être et quand je l'aurais cru, l'honnêteté, je vous le répète, m'aurait empêché de vous contester cette proposition. Enveloppé de mon simple bon sens, je me vouai au silence sur cet article, en vous laissant le plaisir de penser que je vous croyais sur parole. J'espérais que vous jetiez par là votre dernier feu et qu'après votre départ, je pourrais me livrer tranquillement à mon administration ; et que je ne serais pas en proie à n'entendre plus parler que girofle et muscade.

Pendant quelque temps j'ai joui de ce que j'espérais, mais enfin dès votre arrivée en France, vous avez inondé le royaume de mémoires qui sont parvenus jusqu'ici, et vous revenez toujours dans ces mémoires à vos épiceries et, qui pis est, vous me compromettez dans cette affaire.

Vous avez entre-autres donné des observations sur les épiceries, le 12 septembre 1773, dans lesquelles j'ai remarqué que vous n'annoncez plus que 1000 livres pesant pour le produit d'un girofler, et dans ces mêmes observations pour mettre les choses au pire, vous dites que ce sera au moins 500 livres par pied à l'Isle de France.

Vous nous aviez laissé une instruction imprimée sur la manière de cultiver les girofliers et muscadiers et vous finissez dans cette instruction par renvoyer aux différents livres qui ont parlé des épiceries, c'est d'après ce conseil que vous donnez que j'ai travaillé et que je me suis mis en état de traiter avec vous la matière

Dans le nombre de ses livres, vous citez *l'Herbarium amboinense* de Rumph que vous donnez comme le plus instructif. Ce sera d'après lui que nous compterons ensemble après vous avoir fait remarquer en passant que l'auteur de *l'Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes*, ouvrage nouveau, tome 1, page 151, dit que le pied de giroflier donne, année commune, au-delà de 2 livres de girofle. Ce qui je crois sera entendu de 2 à 3 livres, et non pas de 2400L, 1000L, et même 500 L. Vous voyez par là, Monsieur, que tout le monde ne s'accorde pas avec vous.

Venons à présent à *Rumphe*. Il annonce dans son herbarium amboinense, traduit de l'hollandais en latin par Burman, que suivant une ancienne tradition, il y a eu un giroflier qui a vécu 130 ans, que cet arbre était si gros que deux hommes pouvaient à peine l'embrasser, qu'il avait porté d'une seule récolte 2 bahars de gérofle, c'est-à-dire 1100L poids d'Hollande, et qu'il avait fini par donner 1 bahar ou 550 L même poids.

Voici le passage latin du traducteur : [*Texte en latin non reproduit*]

Sur quoi je remarque que je crains qu'il n'y ait erreur dans vos calculs. Rumphe parle de *Bahara* à 550L poids d'Hollande et vous de *Barres* à 480L poids de France, mais quoiqu'il en soit, Monsieur, vous auriez dû remarquer que Rumphe ne parle pas pour avoir vu, mais d'après une très ancienne tradition, à laquelle il ne paraît pas ajouter foi, et qu'il en est de là comme de tant d'autres choses extraordinaires et incroyables que l'on cite sans y croire, quoiqu'on ait des traditions qui les annoncent, tel le vinaigre qui perce les montagnes ; tel le miroir ardent d'Archimède ; les galères à 5 rangs de rames ; et les travaux d'Hercule.

D'ailleurs pour finir sur l'article des poids, vous vous écarterez encore beaucoup trop de Rumphe quand vous avez annoncé 2400 L ou 5 bahars à 480L chaque pour le produit d'un pied de giroflier dans votre mémoire du 18 octobre 1772.

Venons-en aux espérances que vous donnez sur le succès de ces plants à l'Isle de France. J'ignore sur quoi fondé vous le donner comme assuré. Et voici sur quoi fondé j'en doute. C'est la différence du sol et du climat ; c'est encore Rumphe l'auteur le plus instruit selon vous qui confirme mes doutes. Il dit qu'on a transporté à Java et avec soin (*¹) des plants de giroflier qui ont repris et ont poussé assez bien (*) qu'ils parvinrent à la hauteur ordinaire (*) mais ne portèrent pas de fruits (*). Sur quoi Rumphe lui-même remarque qu'il paraît que le créateur a voulu que chaque plante réussisse dans le pays où il les a placées, et que les Moluques sont le seul où les girofliers peuvent réussir, et que quoiqu'on fasse, ailleurs ils ne prospéreront pas. (*)

Rumphe, direz-vous, est un Hollandais, intéressé à tromper les autres nations et à leur persuader qu'il est inutile de tenter ailleurs qu'aux Moluques la culture du giroflier. Je le veux, mais cependant il n'en est pas moins constant que la différence du sol et du climat doit en faire présumer dans le succès d'une production de la nature.

Suivons cet auteur. Il dit ailleurs que la récolte n'est pas toujours la même dans tous les endroits, et ne se fait pas dans le même temps, qu'il arrive même qu'une terre rend une abondante récolte (*) et que la voisine ne rend presque rien (*).

Malgré tout cela, Monsieur, je ne prétends pas anéantir les espérances qu'on peut avoir, mais les réduire à un point raisonnable. La différence des latitudes doit entraîner celle des climats ; d'un autre côté le sol diffère, il est donc raisonnable de ne pas se livrer à des espérances sans réserves, puisque dans le pays-même, deux terres voisines diffèrent extraordinairement dans leurs rapports.

Cayenne ressemble bien plus aux Moluques par la latitude sous laquelle il est, par son sol et son climat. Nous avons appris que les plants que j'y ai envoyés et qui y sont arrivés le 3 février 1773, y entraient en fleurs vers juillet ou août 1774. Certainement cette nouvelle est faite pour augmenter les espérances, mais malgré cela il ne faut rien outrer, car peut-être cette végétation est-elle trop prompte, je le crains même. J'ai habité cette colonie, j'y ai vu quelques arbres de France à la vérité. Un pêcher entre-autres, poussa avec une vigueur extraordinaire, je fis tout ce que je pus pour l'arrêter, il fleurit très promptement, toutes les fleurs tombèrent excepté une qui noua, elle parvint à la grosseur d'une noisette, elle tomba et l'arbre, excédé d'une végétation continuelle et forcée, périt lui-même. Cet

¹ (*) : Maillart donne au fur et à mesure le texte latin que nous ne reproduisons pas.

exemple ne conclut rien pour le giroflier, arbre venant d'une latitude pareille à Cayenne, mais il prouve, et cela m'a pas trop besoin de l'être, que la différence du climat change la végétation ; et comme il n'est pas prouvé que celui de Cayenne et celui des Moluques, quoique sous la même latitude, soit égal, il reste démontré qu'il est prudent de mettre quelques bornes à ses espérances.

Un autre exemple tiré d'une expérience que j'ai faite ici et que j'ai encore sous les yeux est le Rocou. J'ai planté à graines quelques pieds de cet arbre, il a levé, j'en ai placé à l'abri du verre, d'autres plus exposés. Ceux-ci depuis plus de 2 ans sont à peine hauts de 2 pieds et demi, les autres ont atteint 5 ou 6 pieds. Les premiers restent à-peu-près dans le même état, les deuxièmes ont fleuri et porté du fruit, mais en bien moindre quantité, mais bien moins gros et ces arbres qui ont 2 ans et demi sont moindres qu'un rocou de Cayenne à 8 mois.

Dans cette colonie la brise est modérée et réglée, les arbres n'y sont pas ébranlés comme à l'Isle de France par des brises qui les tiennent dans une violente et presque continuelle agitation. J'ai remarqué qu'ici le côté que les arbres présentent au vent est communément moins vert et porte, ou point, ou moins de fruit que le côté sous le vent et la raison en est sensible.

Que résulte-t-il enfin, Monsieur, de tout ce qui a été dit et écrit au sujet des épiceries introduites à l'Isle de France ?

(Nota. Arranger ces articles par ordre et convenance.)

1°. Que cette acquisition a coûté à l'Etat 1,502,741 livres

2°. Que l'envoi que j'ai fait à Cayenne a coûté 5400 livres.

3°. Que si elles ne réussissent pas à l'Isle de France, mieux vaut qu'elles réussissent à Cayenne que de n'en avoir dans aucune de nos colonies.

4°. Qu'on a bien fait de tâcher de les introduire ici.

5°. Que vous avez fait à merveille de les y introduire et qu'il eut seulement été à désirer qu'on eut pu y apporter plus d'économie.

6°. Que dès qu'on ne vous avait envoyé que pour cela, comme vous l'avez écrit tant de fois, vous auriez bien fait de ne pas vous mêler d'autre chose.

7°. Qu'il a résulté pour moi de tout cela beaucoup de peine, d'embarras et de sollicitudes pour mettre en ordre toutes les parties de l'administration.

8°. Que vous m'avez laissé le jardin du Roi en bon état, et que je l'ai remis de même avec 4 plants d'épicerie de plus à M. Provost le 30 septembre 1774.

9°. Que M. Provost l'a remis en bon état avec 33 plants de moins à M. Céré le 21 mai 1775.

10°. Qu'il reste au jardin du Roi actuellement 48 muscadiers et 38 girofliers venant bien.

11°. Que relativement à leur produit, l'auteur de l'Histoire politique des établissements des Européens dans les 2 Indes est en contradiction manifeste avec vous, et que son sentiment diffère du vôtre comme 2 ½ diffère de 2400, 1000 et 500 ; et que nécessairement un de vous ne sait ce qu'il dit.

12°. Que M. Céré en 1772 avait eu 500 noix muscades dont 55 levées et 100 germées, et 6 girofliers dont 3 poussaient à merveille. Et qu'il lui reste en juin 1775, 29 muscadiers seulement et 2 girofliers d'où je calcule 126 muscadiers et 4 girofliers morts entre ses mains.

13°. Que la latitude, le sol et le climat des Moluques et de l'Isle de France ne se ressemblent pas. Que celui de Cayenne ressemble plus aux Moluques. Et que c'est à Cayenne par conséquent que les épiceries doivent réussir de préférence.

14°. Que vous croyez qu'on a mal vu en politique en envoyant des plants d'épicerie à Cayenne. Crainte que les autres nations ne se les procurent.

15°. Que d'après cela ou par quelque autre raison (peu importe), vous n'avez pas exécuté l'ordre que le ministre vous avait donné d'envoyer ces plants à Cayenne.

16°. Que c'est moi qui ait exécuté cet ordre d'après la raison expliquée à l'art.3 et parce que je crois que je devais obéir aux ordres que j'avais reçus.

17°. Que si l'envoi fait à Cayenne ne réussit pas, il n'a du moins coûté à l'Etat que 5400 livres.

18°. Qu'on a perdu beaucoup de temps à entendre parler de ces épiceries et à lire des mémoires qui traitent cette matière qu'on peut ramener à deux ou trois vérités très simples.

19°. Que je vous ai l'obligation d'avoir à me délasser de mes travaux en traitant avec vous cette matière qui a fait ici et fait encore en France, à ce qu'il paraît, l'objet unique de tout votre travail et de toutes vos complaisances.

20°. Que forcé de changer de main, il est à craindre que la chose qui allait bien d'abord n'aille du mal en pire.

21°. Que prévoyant toujours que ce jardin dont je devais avoir l'usufruit d'après les ordres du ministre, et qui devait me servir de délassement et de dissipation, serait pour moi un sujet continuel de sollicitudes, je me suis constamment abstenu de l'y habiter, non pas par indifférence pour le local qui a ses agréments, mais parce que je pressentais que vous étiez à l'affût de mes démarches, que les plus honnêtes de ma part pourraient être mal interprétées et servir de prétexte pour me trouver des torts, et que je voulais vous bien convaincre des vôtres.

22°. Que le ministre a été trompé quand on lui a dit que le jardin du Roi à l'Isle de France était fort négligé. Les procès-verbaux des 30 septembre 1774 et 21 mai 1775 en sont la preuve sans réplique.

23°. Qu'il est constant que M. Besnard est meilleur habitant que M. Céré, qu'il est notoire que le premier est riche et ne doit rien, qu'entre ses mains la chose a été à merveille pendant que j'en ai été chargé et qu'il a bien voulu y donner ses soins.

24°. Qu'aujourd'hui, si elles périssent sous une autre inspection ou sous d'autres auspices, je ne puis plus en être responsable, ni M. Provost non plus qui a fait remise de cette chose dont il s'agit à M. Céré, c'est-à-dire à l'homme que vous avez indiqué comme le seul capable de la bien diriger, et de rendre bon compte du dépôt qui lui a été confié.

25°. Il est constant enfin que voulant toujours être avec vous de bonne foi, et ne rien faire à votre insu, j'envoie au ministre copie de cette lettre pour lui rendre compte, comme intendant, de nos véritables sentiments au sujet des épiceries.

J'ai l'honneur d'être avec un très parfait attachement, Monsieur, etc.

=====

Doit être N°6.

Au Port-Louis Isle de France. Le 2 juillet 1775

Vous recevrez, Monsieur, deux lettres de moi, datées 21 juin et 1^{er} juillet dernier. Vous avez précédemment reçu les deux miennes du 12 août 1774 et celle du 25 octobre suivant où je vous ai suffisamment parlé je crois, de la noix indiquée au (A)

[Les trois quarts de la page sont pleins de mots savants piochés dans l'Encyclopédie désignant muscadier et giroflier, tels : *Caryophyllus aromaticus* de Rumphe, *Comacon* de Théophraste, etc.].

(Note A : L'encyclopédie dit que c'est *Carumsel*, et dans votre instruction imprimée vous dites *Charumsel*.)

Le nom n'y fait rien, suffit qu'il est question des girofliers et muscadiers qui sont à l'Isle de France, et que vous saurez à quoi vous en tenir sur ce qui existe et ce que je pense de manière à me faire espérer que désormais vous voudrez bien me laisser tranquillement remédier au désordre évidemment complet que vous avez laissé dans votre administration.

J'ai l'honneur...

[*Note de bas de page :*] Quoique dans votre instruction imprimée vous prétendiez que Pline ait [... *quatre lignes de ratiocinations*]

=====

[On remarquera qu'il nous manque les lettres n° 7 et n°8]

Doit être N°9.

Au Port-Louis Isle de France. Le 18 juillet 1775

Excusez-moi, Monsieur, si je ne vous ai pas parlé dans mes précédentes d'un article du Mémoire que vous m'avez remis, signé de vous, le 18 octobre 1772, mais je vais réparer cette négligence. Voici mot à mot cet article [*citation d'un passage du mémoire de Poivre*].

C'est dire très clairement qu'un gérofler rendra mille livres tournoi [*une demi-page sur ce thème du rendement invraisemblable affirmé par Poivre*].

Votre mémoire a le grand avantage de dire une chose et d'y répondre tout ensemble.

J'ai l'honneur d'être avec un très parfait attachement, Monsieur, etc.

*

[*Surajoutés dans le texte, d'une écriture précise et minuscule, deux commentaires :*]

- En vérité, Monsieur, il est certaines choses qui quand même elles seraient des vérités pourraient tout au plus être dites, mais ne doivent jamais s'écrire, et bien moins être signées.
- Mais pour qui nous avez-vous donc pris ?

* * *